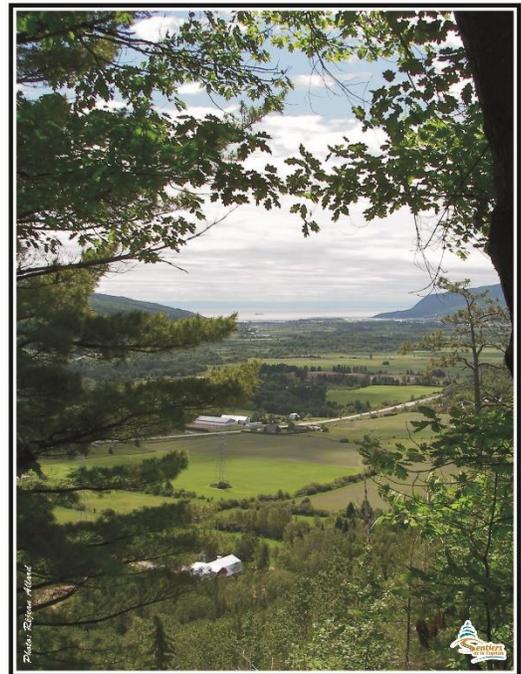


**La MRC de Charlevoix et ses partenaires investissent 43 000 \$
pour améliorer l'expérience dans son réseau de sentiers pédestres
offrant maintenant plus de 95 kilomètres de sentiers**

Baie-Saint-Paul, le 22 mai 2020 – La MRC de Charlevoix a confié à l'organisme Sentiers Québec-Charlevoix et à la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix une somme totale de 43 000 \$ pour la réalisation de travaux d'entretien dans son réseau de sentiers pédestres. Ce réseau offre maintenant plus de 95 kilomètres aux adeptes de la marche, de la raquette et de la randonnée pédestre. Ces sentiers se situent sur les terres publiques dans la forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François et sur des terrains privés, où les propriétaires ont autorisé la circulation des randonneurs.

Ces travaux permettront l'entretien printanier et estival, incluant le nettoyage des aires de marche, le débroussaillage et la réparation d'infrastructures, mais également le remplacement de près de 300 balises directionnelles et kilométriques le long de ces sentiers, dont la majorité d'entre eux font partie du réseau du Sentier transcanadien.

Les sentiers visés par ces travaux sont : les sentiers Du Paysan et Louis-Charles Audet des Éboulements; Gabrielle-Roy-Ouest, l'Ancestrale, Bloc Erratique, Louise-Gasnier et Gabrielle-Roy-Est situés à Petite-Rivière-Saint-François; De la Baie, Du Gouffre, Robert-Leblanc, Les Florent et La Rémy de Baie-Saint-Paul et le sentier Des Pointes situé à Saint-Urbain.



Cet investissement, qui se traduit par le nettoyage des corridors de randonnée et le rafraîchissement des balises a ainsi pour objectif d'améliorer l'expérience des randonneurs et la sécurité de ces derniers.

La MRC de Charlevoix tient à remercier les partenaires associés à la réalisation de ces projets qui en permettent la réalisation soient: le Sentier Transcanadien, l'ULSCN, Rando Québec et les municipalités de Baie-Saint-Paul, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Urbain et Les Éboulements.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la pratique de la marche et de la randonnée pédestre est une activité accessible et encouragée pour les bienfaits que le contact avec la nature et les paysages procurent. Les randonneurs et randonneuses sont donc invités à profiter de ces infrastructures de loisir leur permettant la pratique de saines habitudes de vie et ce, tout en respectant les consignes de la Santé publique pour en faire une activité pleinement sécuritaire.

À ce propos, Rando Québec, en tant que fédération en charge de la randonnée pédestre, de la raquette et de la marche au Québec, présente « Le code des pratiquant-e-s en contexte de pandémie de COVID-19 », établi en collaboration avec le milieu du plein air du Québec et disponible à l'adresse suivante : www.randoquebec.ca/info-covid-19/rando/